

Image not found or type unknown



Nécessité d'un nouveau bail?

Par **framboise197**, le **31/07/2011** à **18:28**

Bonjour,

J'ai un appartement en location depuis novembre 2006. Je loue à un jeune couple qui actuellement se sépare. Suite à des difficultés financières ceux ci me paient le loyer avec du retard depuis plus d'un an, tout en restant à jour dans leurs paiements. Maintenant la jeune femme me dit qu'elle souhaite conserver l'appartement pour elle mais comme le bail en cours a été établi à leurs deux noms, je me demande s'il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau bail, afin de rester dans la légalité. Ai-je en outre le droit de refuser de lui consentir un nouveau bail?

Merci de me répondre